TYPOLOGIE DES SEPULTURES ET PROBLEMES DE DATATION

L'apport des fouilles de Lunel-Viel (Hérault)

par Claude Raynaud

Lorsqu'il publiait son essai de typologie, S. Gagnière n'ignorait rien des difficultés qu'il y a à dater une sépulture en étudiant le mobilier qu'elle contient. Déposés dans la tombe en offrande ou portés par le défunt à titre de parure funèbre, les objets associés à la sépulture sont évidemment chargés de signes, signes culturels, religieux ou chronologiques, mais comment saisir leur valeur ? Surtout, peut-on se fier aux apparences ? Ces questions se posent avec une acuité particulière lorsque l'on aborde la question des datations. La date d'émission des monnaies, donnée très précise, peut-elle être retenue comme un indice fiable alors que l'on cerne mal la durée de circulation du numéraire, particulièrement au IVe s. ? Les autres objets, poteries ou éléments de parure sont-ils toujours bien datés et, lorsqu'ils le sont, peut-on étendre leur datation à l'ensemble de la tombe ? Ces objets n'ont-ils pas été conservés de longues décennies avant d'être déposés dans la tombe ? D'autre part, la typologie des tombes est-elle suffisamment précise pour rendre compte des moindres nuances évolutives, ou au contraire, n'est-elle pas trop influencée par certains aspects techniques sans rapport avec la chronologie ? Enfin, les observations effectuées sur tel site ou dans telle région sont-elles applicables à d'autres sites ou d'autres régions ?

A la lumière des recherches récentes effectuées à Lunel-Viel, je vais tenter d'apporter des éléments de réponse à ces questions que, pour la plupart, se posait déjà S. Gagnière. Contrairement à cet auteur, qui puisait sa documentation dans toute une région, la basse Vallée du Rhône, je limiterai mes sources à un seul site, afin de déplacer radicalement l'angle d'observation. Cette démarche perd certes la pondération et les nuances d'une étude régionale, perte compensée dans une certaine mesure par le nombre de tombes fouillées, mais elle a par contre l'avantage de se fonder sur un ensemble homogène. Entre autres apports, l'étude de plusieurs nécropoles se succédant autour d'un même habitat permet de fonder la chronologie non pas seulement sur la typologie, mais surtout sur la stratigraphie et/ou sur la topographie, données qui font cruellement défaut dans l'étude de S. Gagnière.

Trois nécropoles sont fouillées ou en cours de fouille autour de l'agglomération gallo-romaine et médiévale de Lunel-Viel (fig. 1). La nécropole du Verdier, située 300 m à l'ouest de l'habitat, au bord d'une voie antique, apparait dans les dernières décennies du IIIe s. ; elle est densément occupée jusqu'à la fin du Ve s. Fouillé exhaustivement de 1984 à 1988, ce cimetière comporte 330 sépultures. La nécropole des Horts, 100 m. au sud du même habitat, s'installe aussi au bord d'une voie antique ; elle est occupée aux VIe, VIIe s. et peut-être encore au début du VIIIe s. Cent quarante tombes y ont été fouillées. Enfin, aux abords de l'église, en bordure du village médiéval, une troisième nécropole est installée vers le milieu du VIe siècle et se prolonge sans interruption jusqu'au XIXe. Cent tombes ont pu être explorées sur ce site. Au total, c'est un ensemble de 570 tombes qui est connu. Dans les trois cas, la datation de la nécropole se fonde donc sur une abondante documentation constituée par :

- les relations stratigraphiques et topographiques des tombes entre elles,
- les relations stratigraphiques des tombes avec des niveaux d'habitat, très précises autour de l'église,
- le mobilier céramique ou métallique, surtout au Verdier et aux Horts.

Au Verdier où les tombes se répartissent entre deux orientations, nord-sud et est-ouest, de nombreux cas de superposition ou de chevauchement de tombes établissent la chronologie relative des tombes (Raynaud 1985, 31-33 ; depuis lors les indices sont multipliés). Le mobilier céramique, très abondant (près de 250 vases), bénéficie de datations précises grâce à l'étude des dépotoirs stratifiés de l'habitat voisin et grâce à l'avancement des connaissances céramologiques dans l'ensemble du bassin occidental de la Méditerranée, progrès particulièrement nets dans les publications récentes (voir une bibliographie dans C.A.T.H.M.A. 1986). Ces datations bénéficient de la présence de nombreuses monnaies, dont on ne peut négliger l'apport chronologique. L'ensemble de ces données permet de répartir les tombes en cinq phases chronologiques (fig. 2) :

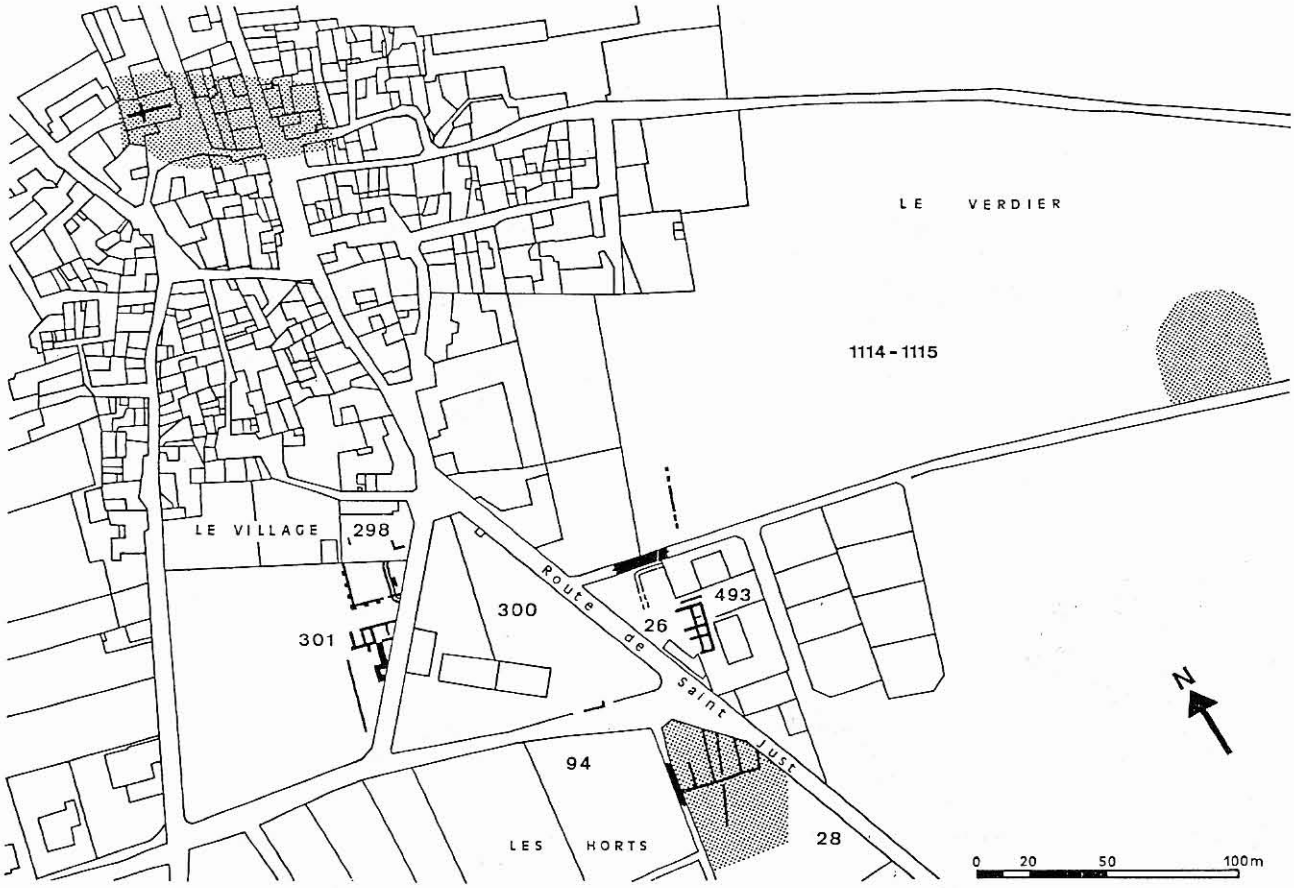

Figure 1 - Lunel-Viel : plan de situation des nécropoles (zones tramées).

Phase 1 : partie sud-est de la nécropole, ensemble homogène dominé par les tombes nord-sud, abondant mobilier du dernier quart du IIIe s. et du début du IVe siècle ;

Phase 2 : centre de la nécropole, groupe moins compact que le précédent mais toujours dominé par les tombes nord-sud ; abondant mobilier de la 1e moitié du IVe s. ;

Phase 3 : tombes est-ouest éparses, occupant des lacunes ou recouvrant des tombes nord-sud ; mobilier du milieu et du 3e quart du IVe s. ; ce groupe constitue une transition entre les phases 2 et 4 ;

Phase 4 : centre-nord de la nécropole, ensemble groupé, tombes est-ouest, mobilier comparable à celui de la phase 3 mais semblant plus tardif : 2e moitié au IVe siècle ;

Phase 5 : marges nord, ouest et sud de la nécropole, tombes est-ouest avec très peu de mobilier, quelques vases du Ve siècle.

Ces datations et ces regroupements doivent être avancés avec beaucoup de prudence ; il ne s'agit là que d'une approche préliminaire. Une étude plus approfondie de toutes les données sera nécessaire pour mieux asseoir le découpage chronologique.

Aux Horts, toutes les tombes sont orientées est-ouest, et les cas de chevauchements sont rares. L'abondance du mobilier métallique fournit des éléments de datation aux VIe et VIIe s., période au sein de laquelle on peut distinguer un faciès ancien grâce aux plaque-boucles richement décorées de la première moitié du VIe s., et un faciès plus tardif, fin VIe et VIIe s., au mobilier plus fruste. Il est toutefois difficile de distinguer des phases précises (Raynaud 1986). La date d'installation de la nécropole est fixée par la stratigraphie car certaines tombes sont creusées dans des dépotoirs du Ve siècle.

La nécropole de l'église bénéficie de nombreux indices stratigraphiques car elle s'est installée dans un quartier d'habitat tardo-romain, les tombes recoupant des couches du Ve et du début du VIe s. (fig. 3). Les premières tombes sont donc datables au plus tôt de la deuxième moitié du VIe s., datation corroborée par le mobilier métallique qu'elles contiennent et qui peut s'étaler jusqu'au VIIe s. Ce premier état est recoupé par un fossé servant d'enceinte à l'église, creusé au VIIIe ou au début du IXe siècle puis comblé au cours du IXe s. (documents inédits, mais on trouvera des éléments comparatifs pour les céramiques du IXe s. dans Hodges 1986, 20-21). Le comblement du fossé est ensuite traversé par des tombes des Xe-XIIe s. qui ne seront pas prises en compte dans cette présentation.

Voici donc, brièvement résumé, le cadre de référence pour la datation des tombes de Lunel-Viel. Hormis le cas du Verdier, dont l'étude est bien avancée et facilitée par l'abondance des données chronologiques, les autres datations sont données à titre d'hypothèses de travail et feront probablement l'objet d'ajustements lors de l'étude détaillée, qui n'a pas encore été entreprise (il s'agit des fouilles de 1985 et 1986).

Figure 2 - Nécropole du Verdier : plan typologique. 1 : tombe maçonnée. 2 : cercueil. 3 : coffre en tuiles. 4 : bâtière. 5 : pleine terre. 6 : amphore. 7 : fosse anthropomorphe. 8 : structure indéterminée.

Voyons maintenant la typologie des structures tombales, qui dans l'ensemble appartiennent à des formes déjà bien connues. Quelques variantes et quelques précisions peuvent tout de même compléter les définitions de S. Gagnière et trois types nouveaux font leur apparition. Les datations proposées après chaque définition sont exclusivement fondées sur les données de fouille : mobilier, stratigraphie ou topo-chronologie. La confrontation avec la typologie chronologique de S. Gagnière ne se fera qu'après cette analyse des documents lunelviellois.

Cercueil en bois

Les cercueils sont souvent de bonne facture, les parois et le fond sont munis de traverses de renfort dont témoignent des alignements de clous dans les parties médianes. Certains sont plus frustes, seuls les angles étant sommairement assemblés par quelques clous. Dans certains cas, le cercueil était couvert par une ou deux rangées de *tegulae*, vraisemblablement posées sur son couvercle lors de l'inhumation. Dans la tombe 73 du Verdier, le cercueil était coiffé par une bâtière solidement agencée. Le cercueil est aussi utilisé à l'intérieur d'autres structures : coffre maçonné ou coffre en tuiles (tombes 33, 36, et 49 du Verdier). J'inclue dans ce type la tombe 31 du Verdier dans laquelle un cercueil en plomb, dépourvu de couvercle, était placé à l'intérieur d'un grand cercueil en bois. Le cercueil en plomb fait dans ce cas office de "sous cercueil".

Majoritaires au Verdier durant les phases 1 à 3 (70% des tombes), le cercueil tend à disparaître au cours du Ve s. On en connait un seul exemplaire au VIe s. (Les Horts).

Coffre en tuiles

Le coffre est constitué de 6 faces formées le plus souvent par des *tegulae* complètes. Dans la tombe 49 du Verdier, les tuiles sont remplacées par des briques plates, sans que la structure globale soit modifiée. Les tuiles latérales sont disposées en longueur, rebords vers l'extérieur ; les tuiles du fond et du couvercle sont tantôt posées en longueur, tantôt en largeur, selon la taille du coffre. Les tombes 20 et 30 du Verdier sont dotées d'une structure mixte comportant un fond et un couvercle en tuiles mais pas de parois. Il est exclu que les tuiles de couverture aient été posées sur le corps car elles n'étaient pas en contact avec le squelette. Il faut supposer que les faces latérales du coffre étaient constituées par un matériau périssable, probablement des planches. Cette variante se situe par le choix des matériaux entre le coffre et le cercueil, mais la technique d'assemblage par juxtaposition d'éléments non cloués la rattache au type coffre. Cet aspect technique a d'ailleurs une incidence sur le déroulement de l'inhumation puisque le cercueil est transportable alors que le coffre ne l'est pas.

Le coffre en tuiles est peu attesté à Lunel-Viel avant le milieu du IVe s. Il occupe ensuite une place importante jusque vers le milieu du Ve s., puis se raréfie dans les secteurs les plus tardifs, où il est sévèrement concurrencé par les bâtières et par les tombes anthropomorphes. Il semble totalement absent à partir du VIe s., si l'on excepte deux tombes de la nécropole des Horts, très arasées et pouvant correspondre à des bâtières plutôt qu'à des coffres.

Coffre en dalles ou en lauzes

C'est le type le plus fréquent dans la nécropole des Horts (27% des tombes), mais il est par contre minoritaire près de l'église, et totalement absent au Verdier. Deux variantes sont connues, selon le choix des matériaux, dalles ou lauzes, mais l'agencement est sensiblement identique. Les dalles sont en calcaire tendre de bonne qualité (calcaire coquillier) et taillées avec soin. Les lauzes sont en calcaire dur néocomien ou en calcaire gréseux, brutes d'extraction ou grossièrement équarries à la masse. Le schéma de montage est assez régulier : la dalle de base est d'abord posée à même le fond de la fosse, puis les dalles latérales sont dressées autour ou sur la dalle du fond et soigneusement calées par des éclats de pierre ou de tuile. Les dalles latérales sont dans la plupart des cas plaquées contre les parois de la fosse. Dans les cas ou le coffre n'occupe pas toute la fosse, les dalles verticales sont calées par des moellons ou des éclats de calcaire et des fragments de tuile et les intervalles sont comblés par de la terre. Le fond est parfois constitué par trois ou quatre *tegulae*, sans que cela affecte la structure globale. Dans deux coffres apparemment démunis de fond, le squelette et les dalles latérales étaient posés sur une couche de terre meuble d'infiltration qui semble avoir progressivement pris la place d'un fond en matériau périssable (plancher, litière ?).

Lorsqu'elle est conservée, la couverture du coffre est constituée par une ou plusieurs dalles posées sur les parois et calées. Les interstices sont colmatés par de petits cailloux. Certains coffres étaient peut-être dotés d'une couverture en bois, comme paraissent l'indiquer les indices recueillis dans la tombe 58 des Horts.

Le coffre en dalles n'apparaît pas à Lunel Viel avant le début du VIe s. et semble remplacer le coffre en tuile dont l'évolution est inverse. Ce type est appelé à un bel avenir, puisqu'il est utilisé, sous des formes très diverses (coffre trapézoïdal ou anthropomorphe), jusqu'au XIIIe s. autour de l'église. Le type ancien, rectangulaire et soigné, ne paraît pas excéder le VIIIe siècle.

Coffre en bois

C'est un type très fréquent aux Horts (27%), mais l'identification n'est pas aussi aisée que pour le type précédent. Deux séries d'indices permettent de déceler l'existence de structures périssables. Tout d'abord, ces tombes se caractérisent par l'abondance des éléments de calage, petits moellons, éclats de calcaire ou de tuile, galets, plaqués verticalement contre les parois des fosses ou empilés sur plusieurs assises. Ces éléments forment des alignements plus ou moins rigoureux et plus ou moins parallèles aux parois des fosses, délimitant une zone centrale rectangulaire ou légèrement trapézoïdale, négatif d'un coffre périssable. En second lieu, la position des squelettes présente tous les signes d'une décomposition dans un espace vide : crâne basculé à gauche ou à droite et détaché des vertèbres cervicales, mandibule posée sur les vertèbres, décalage fréquent de l'ulna et du radius, métatarsiens affaissés et disjoints.

Dans quatre cas (Les Horts, t. 49, 100, 101 et 102), la fouille a pu mettre en évidence une différence de texture et de couleur entre l'emplacement supposé du coffre et le sédiment englobant les pierres de calage. Dans la tombe 49 des conditions particulièrement favorables ont permis d'observer, sous 20 cm de comblement homogène, l'apparition progressive de cette juxtaposition de sédiments et donc de situer approximativement le sommet de la structure en bois, et l'épaisseur des planches latérales a pu être déterminée. Dans la plupart des cas, une mince couche de terre meuble, distincte du comblement latéral qui accompagne les éléments de calage, repose sous le squelette et suggère l'existence d'un fond en bois. Seules les tombes 23, 26, 30, 33, 56 et 90 ne semblent pas avoir disposé d'un tel aménagement car le squelette est en contact direct avec le sol vierge.

Rarissime au Verdier, le coffre en bois est associé au faciès ancien de la nécropole des Horts, caractérisé par la présence de grandes plaques-boucles à décor cloisonné ou champlevé, datables de la première moitié du VIe s. L'absence du coffre en bois autour de l'église confirme cette datation. Son apparition au Verdier peut être située dans les dernières décennies du Ve s.

Coffre mixte

Ce type se situe à mi-chemin entre les deux précédents, dont il combine les matériaux, dalles, lauzes, tuiles et bois, avec de nombreuses variantes. Les dalles sont tantôt disposées en couverture, aux extrémités est et ouest, à l'une d'entre elles seulement ou au fond. De même, les planches sont utilisées de diverses façon afin de compléter les dalles, et leur présence est révélée par les mêmes indices que pour les coffres en bois.

Représentant près de 16% des tombes des Horts, ce type est absent au Verdier et représenté par un seul cas à l'église. Il semble donc être datable du VIe siècle.

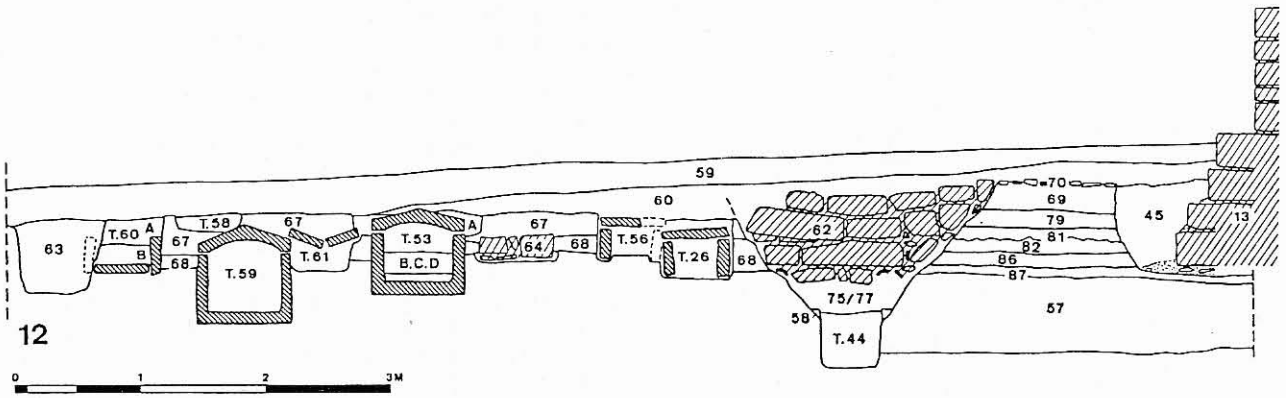

Figure 3 - Nécropole de l'église : coupe stratigraphique montrant la superposition des sols tardo-romains (couches 68, 71, 69, 79 à 87), les tombes des VIe-VIIe s. (t. 53, 59), le fossé des VIIIe-IXe s. (62/75/77) et les tombes du haut Moyen-Age.

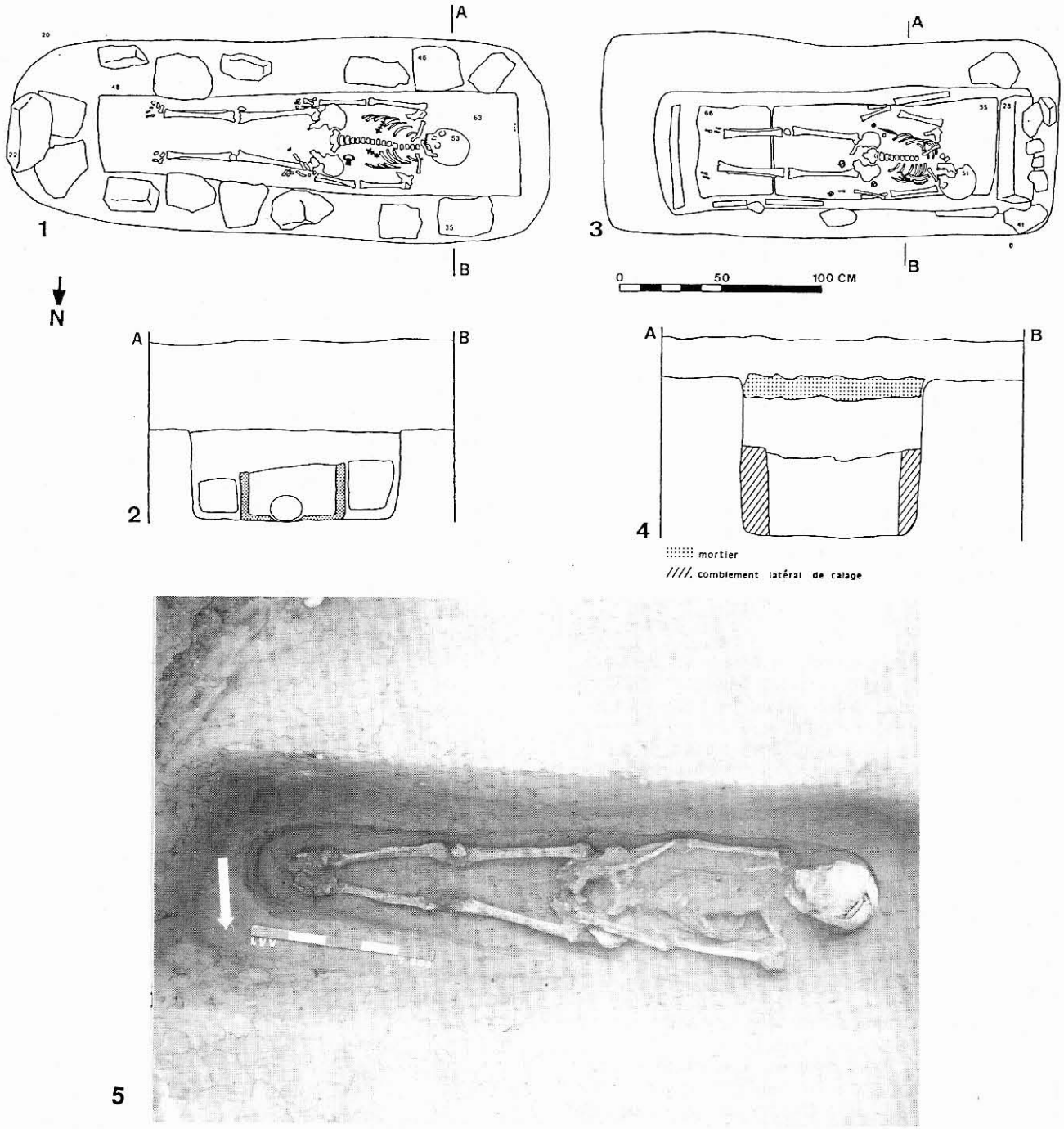

Figure 4 - Types de tombe absents dans la typologie de S. Gagnière. 1 et 2 : coffre en bois ; sur la coupe, l'emprise du coffre est tramée (Nécropole des Horts, tombe 49). 3 et 4 : coffre mixte (Nécropole des Horts, tombe 102). 5. : fosse anthropomorphe (nécropole du Verdier, tombe 303).

Sarcophage

Cuve rectangulaire monolithe, en calcaire local, couvercle à quatre ou six acrotères disposés aux angles et sur la médiane ; au fond, un coussinet est ménagé pour la tête, ainsi surélevée de 2 à 5 cm. Aux Horts, plusieurs tombes réutilisant des demi-cuves, des auges et des dalles, constituent des imitations de sarcophages, variante intermédiaire avec le coffre en dalle.

Absent au Verdier, ce type représente 15% des tombes aux Horts et plus de 50% autour de l'église. Son utilisation ne se prolongera pas au-delà des VIIe-VIIIe siècles, sauf cas exceptionnel de réutilisation très tardive (bas Moyen-Age ou époque moderne).

Bâtière en tuiles ou en bois

La bâtière est constituée par deux rangs opposés de *tegulae* posées en oblique et calées à la base par des cailloux ou par les parois de la fosse. Les tuiles sont généralement disposées en largeur, rebords vers l'extérieur, mais dans deux cas elles sont posées en long. Les joints sont couverts par des *imbrices* ou par d'autres *tegulae*, mais le plus souvent ils ne sont pas couverts. Le fond est constitué par une assise de *tegulae*, parfois rehaussée à l'emplacement de la tête par une demi-tuile ou une dallette. La tombe 89 du Verdier ne possède pas de fond, le corps est posé à même la fosse alors que dans la tombe 68 de la même nécropole, elle aussi dépourvue de tuiles, les clous permettent de restituer un fond en bois. La bâtière est parfois fermée aux extrémités par une tegula verticale. Aux

Horts et autour de l'église, les bâtières sont construites selon le même schéma, mais les calages en pierre sont plus nombreux qu'au Verdier. La nécropole des Horts a livré deux cas de bâtière ou les tuiles latérales sont remplacées par deux pans de bois (t. 84, 86). Dans ces tombes, seuls subsistent le rang *d'imbrices* qui couvrait le faîte de la bâtière et les calages latéraux.

La bâtière en tuiles est attestée dès la première phase du Verdier, mais reste minoritaire durant toute l'occupation de cette nécropole (6% du total des tombes). Ce type demeure minoritaire aux Horts et à l'église. Il s'agit donc d'un type très présent entre la fin du IIIe et le VIe s., mais sa fréquence la plus conséquente correspond au Ve s., dans les secteurs tardifs au Verdier. Trois variantes principales marquent cette longue évolution :

- la bâtière très soignée, dont les joints sont couverts de *tegulae* et *d'imbrices*, présente au IVe s ;

- la bâtière simplifiée, dépourvue de couvre joints, caractéristique de la fin du IVe et de la 1e moitié du Ve s. ;

- la bâtière sommaire, sans tuiles au fond et aux extrémités, parfois partiellement en bois, dans la 2e moitié du Ve s. Cette variante trouve son aboutissement dans les bâtières totalement en bois utilisées au VIe s. aux Horts.

Coffre maçonné

Cette structure nécessite la mise en œuvre de pierres taillées et de mortier, parfois aussi de tuiles pour aménager le fond et la couverture. Huit cas sont attestés au Verdier et deux d'entre eux contenaient un cercueil en bois. Les parois sont constituées par des murets parementés seulement vers l'intérieur du coffre et comportant une à trois assises de moellons et de fragments de tuile. L'intervalle entre le parement et les parois de la fosse est comblé par un blocage compact de cailloux et de mortier ou par un liant d'argile.

Cette structure est essentiellement présente au IVe s., mais la faiblesse de l'échantillon et certains indices topo-chronologiques n'interdisent pas de penser à un usage prolongé au Ve s.

Amphore

Il s'agit toujours d'amphores africaines cylindriques, sectionnées sous le col ou près du fond. La partie sectionnée est parfois rajustée à la partie principale pour assurer la fermeture, qui peut être aussi constituée par des moellons, des fragments de dolium ou d'amphore. Ce type de tombe est réservé aux bébés et aux très jeunes enfants. Il est attesté de la fin du IIIe au Ve siècle.

Pleine terre

Il est difficile de déterminer les véritables tombes en pleine terre, qui peuvent facilement être confondues avec des tombes comportant une structure périssable : coffrage en bois non cloué, tronc d'arbre évidé. La position des os est le meilleur critère d'identification. Sont considérées comme pleine terre les tombes à fosse rectangulaire dans lesquelles la disposition du corps trahit une décomposition après le remplissage de la fosse, sans espace creux permettant le déplacement des os : le crâne et la mandibule sont en étroite connexion, ainsi que les vertèbres cervicales, les métacarpiens et les métatarsiens. Lorsque ces connexions sont lâches, elles attestent un mode de décomposition dans un espace vide, que l'on ne peut assimiler au type "pleine terre" ou "terre libre". Il n'est évidemment pas exclu que les tombes en pleine terre aient comporté une structure périssable non rigide (linceul en tissu, civière), mais on n'en a aucune trace.

Bien représentée au Verdier tout au long de l'occupation de la nécropole (9%), la tombe en pleine terre est par contre rare aux Horts (1 cas incertain) et à l'église (moins de 5 cas). Il est donc difficile de proposer une datation mais on peut dire que la tombe en pleine terre est surtout attestée au IVe-Ve s.

Fosse anthropomorphe

Etroite et profonde, la fosse épouse la forme du corps : logette arrondie pour la tête, élargissement aux épaules, resserrement progressif vers les pieds. Etroitement maintenu par les parois - non aménagées -, le corps s'est décomposé sans disjonction des os : crâne face vers le haut, vertèbres cervicales solidaires, épaules compressées et légèrement surélevées, pieds serrés et verticaux. Malgré cette ressemblance avec la position des corps inhumés en pleine terre, les déplacements d'os ne sont pas totalement absents, affectant particulièrement les mains. La finesse et l'homogénéité de la terre de comblement, venue par infiltration, trahissent aussi la présence d'un espace creux au-dessus du corps. Ces indices sont corroborés par l'existence dans la plupart des cas d'une couverture constituée par un rang de 3 à 7 *tegulae* disposées 20 à 30 cm plus haut. Ces tuiles reposent sur un replat des parois, la fosse s'élargissant dans sa partie supérieure

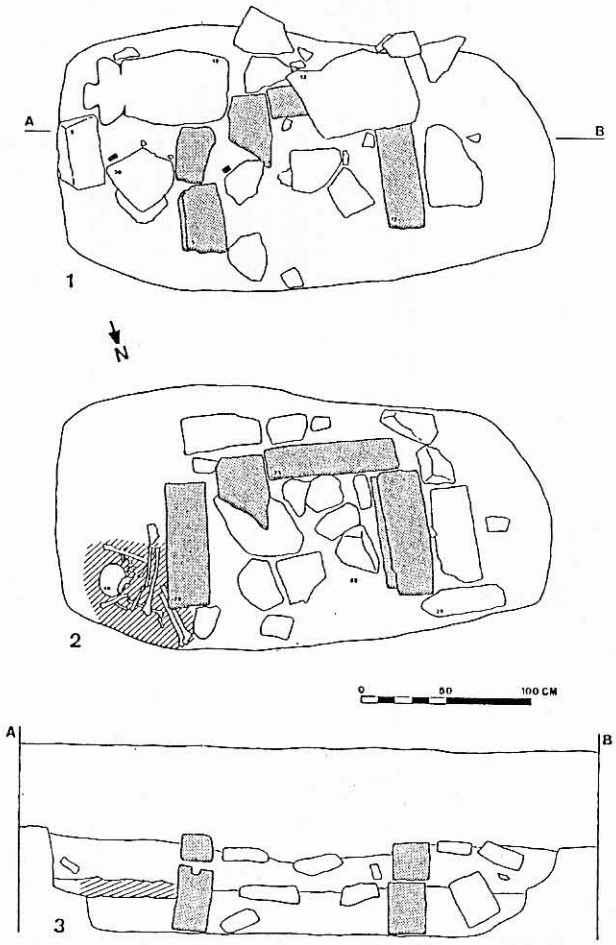

Figure 5 - Nécropole des Horts : monument funéraire de la tombe 31. 1 : niveau supérieur et stèle couchée (les blocs tramés sont le sommet de la structure centrale). 2 : niveau médian, à gauche, zone de dépot des ossements réinhumés. 3 : coupe est-ouest.

et adoptant un contour rectangulaire (fig. 4, n°5). Dans les quelques cas dépourvus de tuiles, comblement et position des os révèlent la présence d'une couverture périssable, probablement en bois. En dépit des apparences, la tombe en fosse anthropomorphe doit donc être soigneusement distinguée de la sépulture en pleine terre.

Curieusement, cette structure semble correspondre à l'ultime avatar du coffre en tuiles des IVe et Ve s. Plusieurs variantes intermédiaires suggèrent en effet cette filiation, depuis le coffre en tuiles incomplet (fond, couvercle, une seule paroi), en passant par le coffre sommaire muni d'une logette céphalique, jusqu'à la fosse anthropomorphe dont l'une des parois ou le fond est muni de tuiles. Tout aussi surprenante, la présence d'une vingtaine de tombes anthropomorphes dans l'un des secteurs tardifs de la nécropole du Verdier situe l'apparition de ce type - traditionnellement considéré comme carolingien - dans la seconde moitié du Ve s. La topo-chronologie, la stratigraphie des tombes ainsi que quelques éléments mobiliers ne laissent pourtant aucun doute à cet égard : les tombes à fosse anthropomorphe dominent à Lunel Viel dans la 2e moitié du Ve s. Elles sont par contre absentes dans le cimetière des Horts et dans les niveaux anciens autour de l'église. Dans ce dernier lieu, elles réapparaissent après la phase mérovingienne, caractérisent la période carolingienne et semblent en voie de disparition après le Xe s.

Sépultures de relégation et ossuaires.

Dans la nécropole du Verdier, les tombes 87 et 91 n'ont livré aucune trace de fosse et les os semblent avoir été déplacés à plusieurs reprises. Leur position périphérique suggère l'idée de sépultures secondaires de relégation, mais ces cas sont encore trop peu nombreux et l'on ne retiendra cette hypothèse que pour attirer l'attention sur ce type de vestige lors des fouilles.

Dans le même cimetière, les tombes 192 et 211 contenaient les ossements de cinq à six sujets et n'ont conservé aucun corps en place. Il s'agit donc de véritables ossuaires, dont on n'a aucun autre exemple aux Horts et autour de l'église. Dans ces cimetières, malgré un net accroissement du nombre des réutilisations de tombes, chaque fosse conserve en place au minimum le dernier occupant de la sépulture.

Sépultures de relégation et ossuaires ne sont connus qu'au Verdier, où ils apparaissent vers la fin du Ve s.

Dans un tout autre ordre d'idée, la tombe 31 des Horts a fait l'objet d'un réaménagement, quelques décennies après l'inhumation. La fosse a été vidée de ses ossements afin d'y établir les fondations d'un édicule quadrangulaire constitué par au moins trois assises de blocs taillés et posés sans liant. Ce bâti, largement ouvert du côté nord, était accompagné par une stèle dressée à l'extrémité est de la fosse. La partie supérieure de la stèle porte une croix dégagée au ciseau, d'une facture très sommaire. La stèle était effondrée mais les blocs qui la calaient sont demeurés en place et permettent de proposer une restitution très précise (fig. 5). Les ossements remaniés ont ensuite été déposés au pied de la stèle et à l'intérieur de l'édicule. Il s'agit certainement des vestiges d'un monument funéraire, modeste *memoria* consacrée peut-être à un notable ou à l'évangélisateur local, au VIe ou VIIe s.

Conclusion

D'emblée, des divergences séparent la datation des tombes de Lunel-Viel des datations proposées par S. Gagnière dont les grandes lignes sont respectées malgré tout. Des ajustements notables sont apparus :

- la datation des cercueils est plus ancienne à Lunel-Viel (fin IIIe et IVe s.) ;

- les bâtières sont à vieillir d'un bon siècle (fin IIIe s.) mais demeurent en usage jusqu'au VIe et peut-être VIIe siècle, en accord avec les données de la basse Vallée du Rhône ;

- les coffres en dalles n'apparaissent pas avant le VIe s. à Lunel Viel, contrairement à ce que propose S. Gagnière (Ve siècle).

Assurément, ces divergences sont liées à la finesse des éléments de datations. Il y a plus de vingt ans, S. Gagnière ne disposait pas des typologies de céramique disponibles aujourd'hui et qui favorisent des datations fines. De même, la fouille de près de 4500 m² de nécropole à Lunel-Viel, livre des données stratigraphiques et topographiques d'une plus grande richesse que celles dont on disposait jusqu'à présent.

Les différences doivent aussi s'expliquer au moins en partie, par la situation de Lunel-Viel, marginale par rapport à la basse vallée du Rhône. Ainsi par exemple, l'absence de coffres en lauzes à Lunel-Viel au IVe siècle ne peut pas être considérée comme une règle générale puisque ces coffres sont bien attestés en Vaunage à la même période, à moins de 15 km du lunellois (Parodi 1987). De même la rareté des bâtières aux VIe et VIIe s. à Lunel Viel est contredite par leur abondance dans le bassin de Thau (Pellecuer 1980 et 1983). Ces observations doivent donc inciter à beaucoup de prudence. Il reste à inventorier systématiquement de nombreuses tombes hâtivement datées par référence au travail de S. Gagnière, sans vraiment tenir compte des éléments *intrinsèques* de datation. Ce n'est qu'après ce travail, collectif et de longue haleine, qu'une typologie générale faisant apparaître des nuances locales ou régionales pourra être établie.

Voilà pourquoi la présente étude doit être reçue comme *une typologie des tombes du Lunellois*. Les datations proposées ne sont pas autre chose que des éléments comparatifs. Sans attendre l'analyse exhaustive des données lunelloises, ce premier essai de synthèse voudrait contribuer à la relance de l'étude des structures funéraires tardo-antiques dans le Midi gaulois.